

Tarif

PROMOTION 2009 / 2011

Tarifs pour l'inscription

(tarifs non-fixés à ce jour, communs à l'inter-région Grand-Est ; ils seront publiés ultérieurement sur notre site internet).

Tarifs pour la formation

- Formation de 700 h théoriques 15500 euros
Dont voyage Bruxelles 745 euros
Dont démarche qualité 375 euros
Dont inscription EHESP 300 euros
(Soit 14080 euros nets)
- DC 1 – 3098 euros nets + inscription EHESP
Soit 3398 euros
- DC 2 – 3942 euros nets + inscription EHESP
Soit 4242 euros
- DC 3 – 3098 euros nets + inscription EHESP
Soit 3398 euros
- DC 4 – 3942 euros nets +
745 euros pour voyage à Bruxelles
4687 euros + inscription EHESP
Soit 4987 euros
- Pour deux domaines de compétences
ou plus, le tarif se calcule comme suit :
somme des DC nets + 1 inscription EHESP
- Au delà de l'inscription à 2 domaines
de compétences, les 375 euros pour
la démarche qualité sont à rajouter
à l'inscription et aux frais de formation.

ifts

Institut
de formation
de travailleurs
sociaux

3 avenue Victor-Hugo
BP 165
38432 Échirolles cedex
Tél. 04 76 09 02 08
Fax 04 76 09 99 77
iftsinfo@ifts-asso.com
www.ifts-asso.com

ifts

RENTRÉE MAI 2009

Formation de DIRECTEUR d'ÉTABLISSEMENT ou de SERVICE d'INTERVENTION SOCIALE

Formation qualifiante,
niveau I Master 2, donnant lieu
au Certificat d'Aptitude
aux Fonctions de Directeur
d'Établissement ou de
Service d'Intervention Sociale

Formation encadrée par
l'École des Hautes Études en
Santé Publique (EHESP)

Inscription

Pour la sélection les dates, fixées
en inter-région Grand-Est, ne sont pas
encore publiées. Elles seront
annoncées sur notre site internet.
Le dossier doit être demandé par
courrier à l'Institut (voir bulletin joint).

Deux modules de préparation à
la sélection sont organisés par l'IFTS
d'octobre 2008 à février 2009.
L'information est à votre disposition
sur demande.

Métier

Au fait des orientations européennes, maîtrisant le contexte et les perspectives des politiques publiques, fer de lance des choix associatifs, le directeur se doit d'avoir une vue d'ensemble, la plus ajustée possible, sur les enjeux, les perspectives et les prospectives, dans un contexte social en continu mouvement. Il doit impulser le diagnostic, encadrer l'analyse et valider les préconisations d'évolution de la prise en charge, au plus proche des usagers. Il a le devoir d'équilibrer la tension institutionnelle constante entre gestion-organisation et développement-évolution, entre décision et compromis, entre technique et politique, entre interne et externe, pour résumer : entretenir le fragile fil rouge entre continuité et rupture.

L'institution constitue aussi une part de tension entre la commande publique et politique et l'accompagnement au plus près de l'utilisateur. Cette tension génère parfois des paradoxes entre prescription et action. Dans ce cadre, le directeur impulse une dynamique institutionnelle à même de réduire ces tensions. Dans le même esprit, le directeur est le représentant désigné par le conseil d'administration, qui se doit de mettre en œuvre le projet politique associatif, en tenant compte de la commande publique, des équipes professionnelles et de la prise en charge de l'utilisateur.

De fait, l'institution en milieu social et médico-social est aujourd'hui un collectif dynamique et en mouvement, dans lequel le directeur accompagne la production d'intelligence collective. Par un management participatif et inductif (confiant à chacun sa part de responsabilité, de réflexion et de proposition au regard de ses compétences), par une réflexion et une action collective, par la constitution d'une équipe de direction ayant réelle délégation, le directeur est en capacité de mobiliser chaque membre de l'institution vers une pro-activité de plus en plus essentielle.

Formation

L'accès à la formation, les conditions de formation et l'obtention du CAFDES sont réglementés par :

- Le décret du 19 avril 2007
- L'arrêté du 5 juin 2007
- La circulaire DGAS/SD4A/2007/310

(voir pour plus de détails notre site : www.ifts-asso.com à la rubrique *Formations supérieures*)

Formation par alternance sur 30 mois de 700 heures de cours (pour les candidats non-dispensés ou non-allégés) et 175 ou 510 heures de formation pratique (allègement d'office à 175 heures pour les professionnels en poste de directeur ou en situation d'emploi dans le champ social et médico-social)

Soit 18 à 19 semaines de regroupements de 5 jours à l'IFTS répartis sur 24 mois, plus des temps plus ponctuels et individualisés sur les 6 mois restants.

La formation pratique sera située plus particulièrement sur les 24 premiers mois.

Les dispenses sont réglementées par les articles 6, 7 et 8 de l'arrêté du 05 juin 2007 (plus particulièrement CAFERUIS, DSTS, DEIS). Les possibilités d'allègement sur la formation théorique seront étudiées au cas par cas par la direction de l'IFTS et soumise pour accord à l'EHESP. Les allègements sur la formation pratique sont réglementés par l'article 6 de l'arrêté du 05 juin 2007. Les formations post-VAE sont possibles (fournir les attestations d'obtention des DC par VAE)

Contact :
Marie-Agnès ROUX, responsable REFoCS
04 76 09 98 66
ma.roux@ifts-asso.com

Contenu de la formation

- DF 1 – Élaboration et conduite stratégique de projets d'établissement ou de service (154 h théoriques et 85 ou 450 heures pratiques selon allègement)
- DF 2 – Management et gestion des ressources humaines (196 h théoriques)
- DF 3 – Gestion économique, financière et logistique d'un établissement ou service (154 h théoriques)
- DF 4 – Expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire (196 h théoriques et 90 ou 270 h pratiques selon allègement)

Diplôme

Seul diplôme du champ social et médico-social déjà soumis aux crédits universitaires européens, conformément au *Processus de Bologne*, ayant pour but de faciliter la lecture et la comparaison des programmes d'études des différents pays européens. Les ECTS (European Credit Transfer System) sont issus de la réforme universitaire ayant donné lieu au système LMD (licence, master, doctorat qui deviennent les seuls diplômes universitaires).

TOTAL ECTS = 120

- DC 1 – 42 ECTS
3 contrôles continus et une épreuve organisée régionalement (mémoire en fin de formation)
- DC 2 – 27 ECTS
2 contrôles continus et une épreuve organisée régionalement (étude de cas de management et gestion des ressources humaines)
- DC 3 – 18 ECTS
2 contrôles continus et une épreuve organisée régionalement (épreuve écrite en gestion économique et financière)
- DC 4 – 33 ECTS
4 contrôles continus (dont une épreuve en anglais) et une épreuve organisée en centre de formation (note d'aide à la décision).